



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 juillet 2021

n° 116-21 C

Objet : RD - Approbation du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

- date de convocation le 07 juillet 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi treize juillet à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 49

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Claudine Bonilla - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Marie Bénévise à Alain Caraco - de Christèle Blambert à Jean-Marc Léoutre - de Brigitte Bochaton à Michel Dyen - de Daniel Bouchet à Gaëtan Pauchet - de Sophie Bourgade à Claire Plateaux - de Florence Bourgeois à Claire Plateaux - de Pierre Brun à Aurélie Le Meur - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de James Hallay à Josette Rémy - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Christophe Richel à Michel Dyen

conseillers excusés : 20

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Hélène Jacquemin - Max Joly - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Emilio Pla Diaz - Farid Rezzak - Walter Sartori - Bruno Stellian - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Alexandra Turnar - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 13 juillet 2021

délibération n° 116-21 C

objet **RD - Approbation du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)**

Philippe Gamen, président, rappelle que l'Etat a engagé au niveau national une démarche d'élaboration de contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des Contrats de plan Etat-Région (CPER) renouvelés d'une part, et dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat, dans le cadre d'un projet de territoire.

La circulaire du Premier ministre n° 6231/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des CRTE confirme la contractualisation comme le mode de relations privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du Plan de relance.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires. Elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle sous la forme de CRTE. Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Aussi, Grand Chambéry a engagé pour son territoire un travail de recensement des projets communaux, syndicaux et privés afin de pouvoir alimenter le CRTE sur la période 2021-2026. Ce sont, à ce jour, 169 actions qui ont ainsi été identifiées et portées à l'analyse des services de la préfecture.

En parallèle, afin de retenir et classer les actions/projets recensés, Grand Chambéry a fourni son diagnostic de territoire et son projet d'agglomération actualisé à la date du 1^{er} juillet 2021. A ce titre, ce dernier porté par les élus de Grand Chambéry est marqué par un objectif stratégique majeur : la qualité de vie du territoire. Il s'agit de préserver, maintenir, garantir, développer et accroître la qualité de vie qu'offre le territoire au plus grand nombre.

Dans le cadre du présent CRTE, Grand Chambéry s'engage à porter **deux orientations stratégiques qui visent à atteindre l'enjeu principal de préserver et accroître la qualité de vie** :

- une agglomération solidaire et attractive (96 actions recensées),
- une agglomération engagée dans la transition écologique et énergétique (73 actions recensées).

Sur la base de ce travail, et sur proposition du Préfet, il est proposé d'adopter ce premier CRTE qui fera l'objet d'un avant annuel jusqu'en 2026.

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le contenu du CRTE pour le territoire de Grand Chambéry,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le CRTE et toute pièce y afférente.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 116-21 C

Objet de l'acte :	RD - Approbation du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)
Thème Préfecture :	8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement
Date de l'acte :	23 juillet 2021
Annexe(s) :	Contrat, Diagnostic, Maquette financiere, Synthèse des fiches projets

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210723-lmc1H25728H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25728H1

Date de transmission en Préfecture :	23 juillet 2021
Date de réception en Préfecture :	23 juillet 2021
Période d'affichage :	du au